Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20260928-2026_63-DE

Département
Pyrénées Atlantiques
Arrondissement
Pau

Délibération 2026-63 conseil municipal vingt-huit septembre deux mil vingt-six

Le vingt-huit septembre deux-mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents physiquement : 23
Nombre de conseillers votants : 27
Date de la convocation : 22/09/2026
Date de mise en ligne : 29/09/2026

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
ALLAL	Ahmed	X			
GOUVET	Anne	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
MAVRE	Damien	X			
BONDU	Fatima	X			
BONAMY	André-Pierre	X			
LARSABAL	Thierry	X			
ARASCO	Sarah		X	Joelle TEULE	
TEULE	Joelle	X			
SIAFFA	Serge	X			
SALAT	Didier	X			
BORNE	Serge	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
LAHARGUE	Martine	X			
FONTENIER-TOBAL	Jessica	X			
BOONE	Emmanuelle	X			
PHILIPPE	Marc	X			
CAILLEY	Nathalie	X			
AUGUSTO	Alain	X			
PÉRISSÉ	Ghislain		X	Nathalie CAILLEY	
CASTETS	Aurore		X	Marc PHILIPPE	
COUSIN	Caroline		X	Alain AUGUSTO	

--*-*-*-*-*-*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Martine LAUGÉ est candidate.
Martine LAUGÉ est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

--*-*-*-*-*-*

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20260928-2026_63-DE

Délibération

--*-*-*-*-*-*

2026-63 : Principe d'intégration des voies et espaces communs dans le domaine communal – Lotissement « Les Jardins de Fanfelle »

Rapporteur : Madame LAUGÉ

- Vu le permis de construire PC046423717P0017 accordé à Khor immobilier ;
- Vu les permis de construire PC0642319P0013-14 et 15 accordés à Pau Béarn Habitat (PBH) ;
- Vu le permis de construire PC06423723P0011 accordé au COL.

L'adjointe expose au conseil municipal que le lotissement « Les Jardins de Fanfelle » de KHOR IMMOBILIER est désormais terminé et que l'ensemble des 101 logements ont été construits (dont 31 logements sociaux locatifs réalisés par PBH).

Les travaux d'aménagement de la voirie, des réseaux divers et des espaces communs prévus dans le cadre de ce lotissement sont aujourd'hui achevés.

L'Association Syndicale de Propriétaires (ASL) du lotissement a formulé une demande tendant à la rétrocession et au transfert de la propriété des voiries et équipements communs dans le domaine public de la commune pour l'euro symbolique ou à titre gratuit. La collectivité ainsi sollicitée n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées dans le domaine communal. Un tel transfert doit avant tout répondre à un intérêt public.

Cette voie déjà ouverte à la circulation publique permettrait aussi l'accès au prochain projet de construction de 20 logements sociaux du COL (PC06423723P0011 susvisé) sans la nécessité pour cet organisme de devoir bénéficier de servitudes.

Le transfert n'ayant pas été envisagé lors de la création du lotissement il y a lieu de se prononcer sur le principe d'intégrer ces infrastructures (voirie, réseaux, équipements et espaces verts) dans le domaine public communal afin d'en assurer l'entretien futur, dans un souci d'intérêt général et de service public.

L'adjointe précise que cette délibération n'est qu'une première étape de principe qui pourra permettre de définir avec le lotisseur et les colotis les démarches à venir qui permettront d'engager cette rétrocession.

Le conseil municipal est invité à

DÉCIDER

Art 1 – Le principe d'intégrer les voies (avec ses réseaux), équipements et espaces verts du lotissement « Les Jardins de Fanfelle » dans le domaine public.

AUTORISER

Art 2 – Monsieur le Maire à charger ses services de définir la procédure adéquate pour acter cette rétrocession et à réaliser toutes les opérations nécessaires qui s'y rattachent.

Délibération votée :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 6

--*-*-*-*-*-*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents Gelos, le 28 septembre 2026	
Le Maire Pascal MORA	Le secrétaire de séance Martine LAUGÉ
MAIRIE DE GELOS 64110	